

qualifié d'injuste et de stupide. Il a ajouté qu'il est déraisonnable et ne prend aucune mesure.

Une voix: Ce n'est pas ce qu'il a dit.

M. MacInnis: Je savais que quelqu'un me relancerait là-dessus. Que le député se reporte au hansard, car ces paroles y figureront à moins que le député ne change les bleus, comme cela se fait très souvent. Le député a fait allusion également à la responsabilité du gouvernement fédéral. Il est très regrettable que le gouvernement n'ait pas agi. Il est encore plus regrettable que le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) se soit mêlé des élections municipales à Montréal. Cela ne me regarde d'aucune façon, mais il a attaqué son propre parti, me semble-t-il, et on lui a demandé de démissionner à cause de la déclaration qu'il a faite à ce propos. Peu m'importe qui sera élu à Montréal. Quels que soient les résultats, les Canadiens recevront encore une grosse note à payer de cette ville. Elle a déjà bénéficié de remises de dette, et il faut nous attendre à le faire encore pour les Jeux Olympiques qui vont y avoir lieu. Je rappelle la déclaration faite précédemment, savoir qu'il n'en coûterait rien au contribuable canadien. Il faudrait être naïf pour le croire. Le ministre de l'Expansion économique régionale a été critiqué parce qu'il avait fait cette déclaration, et on lui a demandé de se rétracter et de démissionner. Maintenant, je voudrais parler du président du Conseil privé (M. MacEachen) qui, à la onzième heure de la campagne électorale en Nouvelle-Écosse, s'est présenté devant les gens du Cap-Breton et leur a dit une chose qu'on ne peut qualifier autrement que de mensonge. La preuve que le ministre a menti se trouve dans le bill dont la Chambre est saisie, le bill C-5, traitant de la situation relative à la Deuterium of Canada Limited au Cap-Breton. Le ministre a tout approuvé d'emblée. Le ministre des Transports (M. Jamieson) a mis en question le statut du gouvernement provincial de la Nouvelle-Écosse, parce qu'il ne pouvait parler de l'Île-du-Prince-Édouard.

• (4.00 p.m.)

Selon le président du Conseil privé (M. MacEachen) le temps est au beau fixe. Il a permis aux candidats du parti libéral en Nouvelle-Écosse de déclarer, et j'ai les rubans magnétiques pour le prouver, que, s'ils étaient élus, ils amélioreraient la sécurité de la vieillesse. Très bien. Le président du Conseil privé a déclaré devant une assemblée au Cap-Breton qu'il approuvait ces propos. Il a fait cela au nom des candidats libéraux, car le ministre voulait camoufler le peu de confiance que ces candidats avaient en leur ministre fédéral. Tous les députés de la Chambre ont fait des représentations auprès du gouvernement actuel en ce qui concerne la sécurité de la vieillesse; et voilà que le président du Conseil privé a déclaré: «Si vous faites élire un gouvernement libéral en Nouvelle-Écosse, nous prendrons soin de la sécurité de la vieillesse.»

[M. MacInnis.]

Une voix: C'est une honte.

M. MacInnis: Le président du Conseil privé a donné son accord sur cette question.

L'hon. M. Pepin: Écoutons les bandes magnétiques.

Une voix: Quel parti a été élu?

L'hon. M. Pepin: Écoutons les bandes magnétiques.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

M. MacInnis: Si le ministre veut écouter les bandes magnétiques, je les lui fournirai plus tard. En attendant, je pense qu'il aura bien plus vite sa réponse s'il demande à son collègue le président du Conseil privé de venir à la Chambre nier qu'il a menti à la population du Cap-Breton.

Une voix: C'est une honte.

M. MacInnis: Les bandes magnétiques confirmeront mes dires. Une autre preuve que le ministre a mal agi figure dans le bill C-5. Ces gens ont non seulement promis de s'occuper de la sécurité de la vieillesse s'ils étaient élus à Halifax, ils ont fait des déclarations au sujet du gouvernement de la Nouvelle-Écosse et des charbonnages de la Devco. C'était encore un mensonge...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député me permettra peut-être d'intervenir maintenant. J'estime qu'il doit y avoir une raison pour l'attitude qu'on adopte dans les discours prononcés à la Chambre des communes. Certaines expressions me semblent déplacées. Le député aura la parole dans un moment; la présidence a aussi des droits à la Chambre.

Je préviens le député qu'il est contraire à la tradition bien établie à la Chambre des communes, d'accuser un autre député de mensonge. Il y a, je crois, des façons de dire qu'un autre député n'a pas donné une version exacte des faits. Je me rends bien compte que la situation présente un aspect différent du fait que le député a parlé de circonstances ou d'événements qui ne se sont pas produits à la Chambre. Le député parle de la participation d'un autre député à une élection provinciale et il dit que les déclarations faites au cours de la campagne étaient fausses ou non conformes à la réalité.

Que le député ait raison ou non, et il pourrait très bien avoir raison, le langage qu'il a tenu est contraire à la coutume, aux traditions et aux usages de la Chambre des communes. Je suis convaincu que le député s'en souviendra quand il reprendra son exposé. Je m'excuse de l'avoir interrompu. Il est libre de dire tout ce qu'il pense à la Chambre.